

Abidjan, le 23 novembre 2016

ABIDJAN

Recommandée

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire, le **lundi 12 décembre 2016, à 9 Heures, à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**, à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Présentation du Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ;*
2. *Présentation du Rapport de gestion des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;*
3. *Présentation du Rapport du Président du Conseil d'Administration ;*
4. *Présentation des Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, ainsi que sur les Conventions Réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;*
5. *Approbation desdits comptes et conventions réglementées ; Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;*
6. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;*
7. *Présentation et approbation du plan de reconstitution des capitaux propres de la Société ;*
8. *Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

Les documents requis par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en vertu du droit de communication des actionnaires, seront tenus à votre disposition au Siège social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à l'Assemblée, vous pourrez vous faire représenter par un mandataire de votre choix, actionnaire ou non. Ce dernier devra être muni d'une pièce d'identité et du pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration

David BILLON

